
La société civile dans le débat politique au Mali

Alexis ROY



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/5477>
DOI : 10.4000/etudesafriaines.5477
ISSN : 1777-5353

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 25 juin 2005
Pagination : 573-584
ISBN : 978-2-7132-2048-7
ISSN : 0008-0055

Référence électronique

Alexis ROY, « La société civile dans le débat politique au Mali », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 178 | 2005, mis en ligne le 30 juin 2008, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/5477> ; DOI : 10.4000/etudesafriaines.5477

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Cahiers d'Études africaines

La société civile dans le débat politique au Mali

Alexis ROY

- ¹ Le Mali a entamé une transition démocratique en 1991 en modifiant sa Constitution et en instaurant le multipartisme et la liberté de presse et d'association. Le pays s'est toutefois heurté à de nombreux problèmes, tant dans la mise en place concrète de la démocratie ¹ que dans l'adaptation de ce système politique à la société malienne. Par conséquent, le processus de transition n'est toujours pas achevé. Les questions des fondements et des modes de fonctionnement du pouvoir au Mali ont fait l'objet de nombreuses recherches (Amselle 2002 ; Bagayogo 1987 ; Fay 1995), et de nombreux travaux se sont intéressés à l'incidence de la tradition politique précoloniale et coloniale sur le Mali actuel et sur le processus historique qui a mené à la réforme de 1991. Plus récemment, les études sur la décentralisation se sont multipliées, offrant un cadre propice pour l'analyse des contradictions des modèles politiques dans cette tentative de « démocratisation par la base ».
- ² Dans le cadre de ce processus est apparu, dans les années 1980-1990, dans le discours des organisations internationales (Fonds monétaire international [FMI], Banque Mondiale et diverses ONG) mais aussi dans un nombre croissant de travaux en sciences humaines consacrés à l'Afrique de l'ouest, le concept de « société civile » ². Cette notion, développée par des Occidentaux pour l'analyse de leurs démocraties, est peut-être hâtivement utilisée dans le contexte africain. Ce concept, dont la définition et l'existence sont déjà l'objet de débats en Occident (Offerlé 2003) doit subir le même examen avant d'être utilisé dans le cadre des études sur les transformations des sociétés extra-occidentales. Il convient en effet de questionner l'usage de ce concept ainsi que les enjeux de son utilisation, et de porter une réflexion sur les formes qu'il adopte au Mali. La question des conditions d'existence et des caractéristiques de la société civile et d'espaces publics politiques au Mali me semble essentielle et particulièrement appropriée pour étudier le pouvoir, la démocratisation et la décentralisation dans ce pays. Ces quelques pistes de travail issues d'une recherche en cours s'inscrivent dans le prolongement de deux études de terrain sur la décentralisation et les pouvoirs locaux réalisées en août/septembre 2003

et en mai/juin 2004 à Bamako et dans la commune de Baguinéda-Camp, dans le cercle de Kati.

- 3 En faisant la généalogie du concept de société civile, dont D. Colas (2002) trouve une première forme chez Aristote³, on s'aperçoit qu'il est vain de tenter de trouver une réelle homogénéité dans ses usages d'autant plus que, d'une langue à l'autre, il ne renvoie pas toujours au même objet. Bien que ce concept ait été questionné par Rousseau, Ferguson, Hobbes, Tocqueville, Marx, Hegel, Gramsci, Habermas et bien d'autres, dans des usages plus ou moins voisins, il reste aujourd'hui plus aisé de définir la société civile de manière négative. Elle est en effet généralement définie de façon plus exclusive qu'inclusive, en opposition à l'État, à la sphère privée, à la société militaire et religieuse. Elle agirait donc dans l'espace situé entre le pouvoir d'État et la sphère privée, là où se manifeste le corps social. Cette société civile s'observe dans ce qu'Habermas (1978) a appelé « l'espace public ». C'est cet espace public, espace d'interpellation autonome par rapport à l'État et à la sphère privée, qui permet par son existence la constitution d'une société civile. Il se manifesterait à travers les médias privés, les associations, les syndicats, les ONG, les mouvements sociaux mais aussi à travers des groupements informels. Toutefois, les notions de « société civile » et « d'espace public » étant parfois utilisées l'une pour l'autre, il sera nécessaire de clarifier leurs rapports pour aller plus avant dans la recherche de leur forme empirique.
- 4 Dans cette volonté d'identification de ce que pourraient être la société civile et l'espace public au Mali, on est immédiatement confronté aux problèmes de transposition hors contexte de concepts créés pour analyser et éclairer notre compréhension du monde occidental⁴. On peut s'interroger, comme Monga (1994 : 97-98), sur l'application en Afrique et ailleurs « d'outils d'observation élaborés et expérimentés dans le cadre de l'analyse du fonctionnement des démocraties occidentales. Ceci pose l'épineux problème du transfert des concepts sociologiques dans l'espace et le temps ». Les concepts de société civile et d'espace public appartiennent à un corpus théorique né de l'observation de l'évolution des sociétés occidentales de la monarchie ou de systèmes autoritaires vers la démocratie. On est donc parti d'une analyse, d'un constat, pour développer la notion de société civile. Lorsque l'on transpose mécaniquement les concepts de « société civile » et « d'espace public » pour parler par exemple d'un pays africain, on a tendance à d'abord postuler leur existence puis à chercher leurs formes. Pour éviter cette inversion, il faudrait en premier lieu étudier le *socius* malien et, dans un second temps, déterminer les possibilités d'application de ces éléments. La difficulté de la démarche réside dans le postulat à adopter : soit on réfute son usage du fait du manque d'études empiriques qui démontreraient l'existence de cet objet flou, soit on émet l'hypothèse que cette société civile existe (du moins qu'elle est en construction) et l'on cherche ses formes. Au stade de notre réflexion, nous allons plutôt mettre en avant les discours sur cette société civile et proposer quelques hypothèses sur ce qui complexifie la recherche sur cette société civile au Mali.

Les discours sur la société civile dans la vie politique malienne

- 5 S'il faut utiliser la notion de société civile avec précaution, c'est aussi parce qu'il existe des enjeux idéologiques autour de son usage (Haubert 2000), notamment parmi les bailleurs de fonds. Pour ces derniers, l'existence d'une société civile au Mali semble acquise, même si, paradoxalement, elle est toujours en construction. En effet, la société civile doit être, aux yeux du FMI et de la Banque Mondiale qui influent sur la politique du pays à travers des « plans d'ajustements structurels », le pilier qui fournira une assise à la

démocratie. Dès lors, ces organismes aspirent à une libéralisation du pays qui passe par un retrait de l'État et par la privatisation des services publics et des entreprises d'État⁵. Ils estiment que de telles mesures permettront l'essor d'un secteur privé industriel et marchand qui, à son tour, favorisera l'individualisation de la société en séparant l'économie de l'État. Cette individualisation de la société (opposée au communautarisme auquel on attribue tous les maux) serait l'essence d'une démocratie accomplie, où toute personne équivaldrait à une voix, à l'opposé des contraintes qui seraient liées aux appartenances ethniques ou communautaires. Devrait alors voir le jour une société civile exerçant une sorte de contre-pouvoir qui inciterait l'État à une « bonne gouvernance » en luttant contre le patrimonialisme et le clientélisme généralisés. La société civile est donc mise en avant par ces instances dans son usage libéral, à l'encontre de l'État. Ce cheminement idéal programmé par le FMI et la Banque Mondiale, et imposé au Mali, rencontre toutefois des difficultés, dont la résistance de pratiques qui ont survécu à toutes les formes de pouvoir.

- 6 Les ONG, elles aussi, tentent de privilégier les collaborations directes avec la société civile pour supprimer les intermédiaires, ce qui risque de créer de nouvelles élites plus puissantes que les pouvoirs locaux. Ces « *big men* », principaux acteurs de développement, risquent d'entraver l'affirmation du rôle des municipalités nouvellement créées (1999). La société civile doit théoriquement accompagner le processus de démocratisation, qui passe par l'élection comme mode de légitimation du pouvoir. La mise en avant des « courtiers en développement » (Bierschenk & Olivier de Sardan 1993), ayant la capacité de mobiliser des ressources, se fait au détriment de la crédibilité des mairies, en invalidant d'entrée de jeu l'intérêt de ces jeunes institutions pourtant mises en place par les politiques de développement et les institutions financières internationales. Les ONG présentées comme les figures de prou de la société civile constituent effectivement l'un des partenaires les mieux organisés de l'État. Le nombre important d'Occidentaux parmi les leaders de ces organisations pose également problème dans la mesure où le recours croissant aux grandes ONG comme partenaires de l'État ne favorise alors que partiellement l'émergence d'une société civile autochtone. La politique nationale est guidée par les plans d'ajustement structurel établis par les bailleurs de fonds occidentaux. En outre, l'un des partenaires privilégiés de ces institutions (et de l'État malien) représentant cette « société civile » sont les ONG pilotées par des coopérants internationaux. Cela nous ramène aux débats sur les facteurs endogènes et exogènes de la politique en Afrique. Cette société civile malienne présente, par la volonté des institutions internationales et par le rôle des ONG, un profil très exogène.
- 7 Un aperçu de l'histoire politique récente va éclairer les difficultés qu'a la société civile à s'affirmer. En fait, l'espace qui devrait s'exprimer entre le pouvoir et la sphère privée est muselé par la porosité et les passerelles entre pouvoir, médias, associations, syndicats, ONG... De plus, la vie partisane depuis 1991 ne s'est jamais séparée de ce que pourrait être la société civile : les premiers partis créés en sont l'héritage, et les ressortissants de la société civile occupent une place croissante dans la politique malienne. Beaucoup de ceux qui affirment appartenir à cette société civile sont en fait issus des partis politiques et des sphères de pouvoir, et appartiennent parfois de longue date à l'appareil d'État malien.
- 8 Les fers de lance du mouvement insurrectionnel qui a renversé le régime de Moussa Traoré en 1991 semblaient rassembler ce qui aurait pu constituer les bases d'une société civile. Les syndicats (Union nationale des travailleurs du Mali, UNTM), notamment étudiants (Association des élèves et étudiants du Mali, AEEM), les jeunes diplômés sans

emploi et deux associations pro-démocratiques qui ont encadré la lutte contre le régime de Moussa Troaré, le CNID (Comité national d'initiative démocratique) et l'ADÉMA (Association pour la démocratie au Mali), ont fonctionné comme un contre-pouvoir né du mécontentement populaire. Rassemblant une partie des exclus du pouvoir, ces deux dernières associations, premières formes de société civile, se sont transformées en partis politiques dès le renversement du pouvoir en place et ont profité de la manne symbolique accumulée dans le cadre de la lutte contre l'ancien système.

- 9 En moins de 15 ans, le nombre de partis et d'associations a explosé au Mali, ce qui est apparu comme un signe de bonne santé démocratique. Toutefois, on s'est vite aperçu qu'ils s'inscrivaient eux aussi dans la course au pouvoir et aux fonds accordés aux associations par la coopération internationale. Beaucoup de ces groupes peuvent être perçus comme des groupements d'intérêts économiques. En 1992, c'est l'ADÉMA-PASJ (l'Alliance pour la démocratie au Mali-Parti africain pour la solidarité et la justice) qui a su le mieux tirer son épingle du jeu en remportant la première série d'élections. Le parti va reconduire une logique proche de l'ancien parti unique en remodelant les anciens réseaux clientélistes pour se situer au cœur du système néo-patrimonial prégnant dans les rapports de pouvoirs (Médar 1991). L'ADÉMA pouvait alors être considérée comme un conglomérat d'intérêts, une machine électorale dont l'objectif était de conquérir le pouvoir. La plupart des leaders de la lutte contre l'ancien régime, issu des prémices d'une société civile (associations, syndicats, citoyens), ont intégré l'appareil d'État. Le régime ADÉMA, faute de programme d'action gouvernementale, a opté pour une gestion concertée des affaires de l'État, qui s'est traduite par un « pilotage à vue » de la République et une gestion au jour le jour des affaires publiques. L'opposition politique contre l'ADÉMA, de plus en plus assimilée à un parti-État, s'est cristallisée lors des élections législatives de 1997.
- 10 Par la suite, l'éclatement de l'ADÉMA⁶ et l'alternance de 2002 ont laissé la place à Amadou Toumani Touré, surnommé « ATT », et à une majorité qui réunit la plupart des grands partis politiques maliens, « Espoir 2002 ». « ATT » qui n'a pas d'appareil politique derrière lui constitue un gouvernement hétéroclite qui semble avoir la faveur de la population malienne lassée par cinq ans de blocage entre la majorité ADÉMA et l'opposition. D'ailleurs, « ATT » ne s'y est pas trompé en créant son premier gouvernement de consensus (consensus érigé comme système de gouvernance), qui comptait de nombreux « indépendants » ressortissants de la « société civile » comme le Premier ministre Mohamed Ag Hamani⁷. « ATT » n'a pas souhaité créer de parti politique, même après son élection, et a préféré la forme associative. Un groupe de soutien, l'association « Mouvement citoyen », s'est constitué, mais officiellement le chef de l'État, qui souhaite être le président « de tous les Maliens », garde ses distances. Ce mouvement regroupe des associatifs de tout le pays ainsi que bon nombre de transfuges des partis politiques. Le Mouvement citoyen est entré activement dans la campagne pour les élections communales de mai 2004, et a présenté des candidats dans toutes les circonscriptions⁸. Ici encore, le manque de séparation entre le pouvoir et la société civile brouille les cartes. De plus, le président et le Mouvement citoyen profitent de la dégradation de l'image des hommes politiques en rebondissant habilement sur l'engouement autour de la « société civile », dont on vante tant les mérites⁹. Un autre indépendant, Ousman Issoufi Maïga, dans l'administration malienne de longue date et plusieurs fois ministre, fut nommé Premier ministre en avril 2004. Actuellement, sur 27 ministres, dix seulement sont membres d'un parti politique.

- 11 À l'instar de la réappropriation par les élites maliennes de la réforme de la décentralisation, impulsée en partie par les instances internationales et re-traditionalisée pour mieux s'inscrire dans une Histoire plus ou moins fictive (Amselle 2002), ils ont su assimiler à leur avantage la popularité de la société civile en tentant de l'intégrer au pouvoir. Ce phénomène a profité du rejet des partis politiques discrédités par les affaires, même si le raz-de-marée des indépendants attendu aux élections communales de 2004 n'a pas eu lieu, en partie grâce à l'alliance entre partis politiques lors de la constitution des bureaux communaux. L'indépendance, présentée comme un argument électoral, reprend l'idée d'une société civile à qui l'on accorde toutes les vertus attendues par une partie de la population : la justice, le droit, l'éthique en politique, etc. La démocratie, qui a permis à ceux qui étaient jusque-là exclus du pouvoir d'y accéder, a attiré une partie de ceux qui pouvaient constituer la société civile.
- 12 L'État malien a tenté de structurer cette société civile en créant, dès 1996, l'« Espace d'interpellation démocratique » (EID). Cette institution, qui regroupe paritamment des membres de la société civile (les critères de leur sélection ne sont toutefois pas précisés) et de l'État, « a pour objectif d'informer les opinions publiques nationales et internationales sur l'état des droits de l'homme en République du Mali, de contribuer de façon active et pédagogique à la réalisation d'une culture démocratique nationale et d'impulser de façon significative la politique de promotion et de protection des droits et libertés des citoyens. L'EID, c'est la consécration du contrôle citoyen, la justice de la base au sommet, la forme moderne de l'arbre à palabre »¹⁰. Actuellement en plein renouvellement, cette institution qui joue le rôle de médiateur entre l'État et la société civile n'a pas encore prouvé son efficacité, mais elle témoigne de la volonté de l'État malien de reconnaître et d'appuyer la structuration de la société civile.
- 13 Cet aperçu de l'utilisation de la société civile par les instances internationales et la classe politique malienne ne suffit pas à rendre compte des difficultés liées à sa mise en place tant leur approche est discursive. Le clientélisme, présent à tous les niveaux de la société malienne, semble en effet empêcher la pleine affirmation d'une véritable société civile.
- Le développement d'une société civile entravé par le clientélisme
- 14 La démocratie au Mali rencontre des difficultés à s'affirmer comme mode de gestion du pouvoir, difficultés illustrées notamment par la faible participation électorale. Le manque de séparation entre le pouvoir, la chose publique et l'espace privé rend difficile la distinction de groupes clairement identifiables comme faisant partie de la « société civile ». Un aperçu des pratiques clientélistes au Mali laisse présumer de la difficulté à instaurer une culture démocratique qui pour l'instant fait en partie défaut. Il ne faut pas oublier qu'il est difficile de s'affranchir du clientélisme dans un contexte de grande pauvreté. Le profit ne peut pas être négligé. La vision à court terme prévaut souvent, car elle répond à des besoins immédiats. Citons parmi les définitions probantes du clientélisme celles de Bouju (2000 : 157) : « Le clientélisme en général est un système d'échange interpersonnel (non marchand) de biens et de services entre des acteurs sociaux disposant de ressources inégales mais exclusives. La transaction clientéliste est moralement illégitime et souvent clandestine, mais, contrairement à la corruption, elle ne débouche pas systématiquement sur des transactions illégales. Bien qu'elle soit asymétrique et inégale, la relation clientéliste est bien réciproque. » F. Leimdorfer et A. Marie (2003), dans leur ouvrage collectif sur les sociétés civiles en chantier à Abidjan et à Dakar, mettent en avant la lente individualisation des populations dans ces villes, l'opposant au communautarisme clientéliste qui s'appuie sur les appartenances ethniques

et lignagères. Plutôt que de raisonner à partir d'une opposition entre communautarisme et individualisme, nous mettrons plutôt l'accent, dans une approche voisine, sur le clientélisme généralisé¹¹ qui explique pour partie le manque de séparation entre le pouvoir, la sphère publique où devrait exister la société civile, et la sphère privée. On constate pourtant que même s'il est souvent associé au communautarisme, le clientélisme s'adapte. Les auteurs évoquent une solidarité communautaire opposée à une solidarité négociée, plus individualiste. Le clientélisme nous semble rassembler ces deux types de solidarités.

- 15 Les conflits politiques, souvent présentés comme des luttes entre tradition et modernité, sont plus souvent des conflits d'intérêts, la mise en avant d'argumentaires idéologiques servant à légitimer une position. La multiplication de ces conflits a été favorisée par la période de restructuration de l'État malien et par la décentralisation qui a multiplié le nombre d'acteurs en compétition pour le pouvoir. *In fine*, la démocratie et la décentralisation ont réveillé des rivalités locales, parfois larvées, qui ont eu du mal à s'exprimer durant les trente et une années de monopartisme.
- 16 En tentant de faire émerger un secteur privé et en renforçant le secteur commerçant, la libéralisation entamée à partir des années 1980 a créé de nouveaux espaces de clientélisme. Loin de sanctionner ces pratiques, le multipartisme qui a vu le jour avec l'avènement de la démocratie en 1991, les a reprises à son compte et a même démultiplié leurs possibilités. En effet, en cherchant à capter l'ensemble des réseaux de clientèles, les partis politiques ont tous reproduit la logique de fonctionnement de l'UDMP (Union démocratique du peuple malien, parti unique de Moussa Traoré), logique de parti unique, même s'ils ne détenaient pas toujours le pouvoir. En ville, ils s'appuient sur des corporations professionnelles, des structures patriarcales de quartier et des groupes d'intérêts informels ; en milieu rural, ils s'appuient sur les structures villageoises (associations villageoises, lignages) (Fay 1995 : 29). Les associations, la presse et les syndicats, qui agissent souvent comme des groupes d'intérêts en négociant leur soutien, s'inscrivent dans un (des) réseau(x) de pouvoir. Ces groupes, qu'on associerait normalement à la société civile, sont dès lors dépendants d'un système clientéliste lié au pouvoir, ce qui va à l'encontre du rôle efficace de « contre-pouvoir » que pourrait jouer cette société civile. Aussi a-t-on du mal à comprendre si elle influe sur le pouvoir, ce qui est son rôle, ou si elle y participe.
- 17 On a constaté dans certaines communes un déplacement et une concentration de la clientèle vers le maire et ses adjoints, qui sont désormais les principaux acteurs du pouvoir local, au détriment des commandants de cercles (devenus officiellement sous-préfets en 2003) et du pouvoir traditionnel. Différents cas de figure relatifs à la hiérarchisation de ces trois pouvoirs peuvent être observés (Lemarchand 1998 ; Koné 1997 ; Koné 2002), le cadre fixé par la loi étant appliqué différemment selon les communes. Mais quelle que soit la nouvelle donne qu'a apportée la décentralisation, celle-ci a opéré un remaniement de la clientèle. Même s'il n'a pas vraiment disparu, le modèle de l'État centralisateur, accumulant toutes les richesses et les redistribuant stratégiquement, a été modifié par la décentralisation. De plus, ceux qui captent la clientèle locale sont souvent eux-mêmes les clients d'un niveau supérieur, et ainsi de suite. La démocratie s'est parfaitement adaptée au fonctionnement clientéliste du Mali. Si celui-ci n'est pas contenu, il a tendance à relier l'intégralité des réseaux aux pouvoirs, et freine l'émergence d'une société civile qui devrait être plus indépendante. En effet, cette dernière, par définition, devrait se distinguer du pouvoir d'État, et l'imbrication

systematique entre ce dernier et le milieu associatif, la presse, le milieu universitaire, les syndicats et les milieux d'affaires par le fait clientéliste, neutralise sa progression. En témoignent les multiples passerelles entre ces univers, ainsi que la multitude d'acteurs qui cumulent les rôles : hommes politiques, enseignants, responsables associatifs, syndicalistes... À cela s'ajoute un nomadisme professionnel : il est en effet très fréquent de passer d'un poste à l'autre, d'un parti, d'une association, d'un syndicat à l'autre, même dans différents groupes officiellement très opposés. L'inflation du nombre de partis politiques (désormais un peu moins de cent) peu différenciés et du nombre d'associations ne fait que renforcer ces phénomènes.

18

19 Loin d'être abouties, les réflexions sur la société civile au Mali doivent d'abord passer par un éclaircissement de ce concept à géométrie variable. En effet, ce qu'inclut la notion de société civile n'est pas fixé (il existe des désaccords sur la place des partis politiques, des syndicats et de la société économique) ; il faudra donc tenter d'en mieux délimiter les contours. Ensuite, une étude approfondie de la presse, des radios privées, du milieu associatif, des ONG et des différentes formes de groupements citoyens ¹² et de leurs liens avec le pouvoir et la sphère privée permettra de mieux déterminer notre objet en vue de son analyse.

20

École des hautes études en sciences sociales, Paris.

BIBLIOGRAPHIE

AMSELLE, J.-L.

1992 « La corruption au Mali et en Europe de l'Est », *Cahiers d'Études africaines*, XXXII (4) 128 : 629-642.

2002 « Les usages politiques du passé : le N'ko et la décentralisation administrative au Mali », *Pouvoirs locaux, pouvoir d'État, démocratie et décentralisation au Mali*, rapport final, ISH-EHESS.

ARATO, A. & COHEN, J.

1992 *Civil Society and Political Theory*, Cambridge, MIT Press.

BAGAYOGO, S.

1987 « L'État au Mali : représentation, autonomie et mode de fonctionnement », in E. TERRAY, *L'État contemporain en Afrique*, Paris, l'Harmattan : 91-122.

BIERSCHENK, T. & OLIVIER DE SARDAN, J.-P.

1993 « Les courtiers locaux du développement », *Bulletin de l'APAD*, 5 : 71-76.

1998 *Les pouvoirs aux villages, le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala.

BOUJU, J.

2000 « Clientélisme, corruption et gouvernance locale à Mopti (Mali) », *Autrepart*, 14 : 143-163.

- COLAS, D.
- 2002 *Le glaive et le fléau, généalogie du fanatisme et de la société civile*, Paris, Grasset.
- DABO, M.
- 2004 « Espace d'interpellation démocratique : la version corrigée ouvre ses portes », *Le Zénith*, 03.12.2004, Bamako.
- FAY, C.
- 1995 « La démocratie au Mali, ou le pouvoir en pâture », *Cahier d'Études africaines*, XXXV (1), 137 : 19-53.
- FAY, C. & KONÉ, Y. F.
- 2002 « La décentralisation au pluriel », *Pouvoirs locaux, pouvoir d'État, démocratie et décentralisation au Mali*, Rapport final, Paris, ISH-EHESS : 409-423.
- FRANÇOIS, B. & NEVEU, E. (dir.)
- 1999 *Espaces publics mosaïques : acteurs, arènes et rhétoriques des débats publics contemporains*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- HABERMAS, J.
- 1978 [1965] *L'Espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot.
- 1997 *Droit et démocratie : entre faits et normes*, Paris, Gallimard.
- HAUBERT, M.
- 2000 « L'idéologie de la société civile » in M. HAUBERT & P. P. REY (dir.), *Les sociétés civiles face aux marchés. Le changement social dans le monde postcolonial*, Paris, Karthala : 13-78.
- KONÉ, S.
- 1997 « La décentralisation face à l'ordre ancien », *Bulletin de l'APAD*, 14 : 67-78.
- KONÉ, Y.-F.
- 2002 « La mairie et le vestibule : quelles légitimations pour l'exercice du pouvoir communal ? », Intervention au colloque, 11-13 novembre, *Pouvoir et décentralisation en Europe et en Afrique. Autour de l'expérience malienne*, Bamako.
- LEIMDORFER, F. & MARIE, A. (dir.)
- 2003 *L'Afrique des citoyens. Sociétés civiles en chantier (Abidjan, Dakar)*, Paris, Karthala.
- LEMARCHAND, R.
- 1998 « La face cachée de la décentralisation : réseaux, clientèles et capital social », *Bulletin de l'APAD*, 16 : 9-17.
- MÉDAR, J.-F.
- 1991 *État d'Afrique noire, Formation, mécanismes et crise*, Paris, Karthala.
- MONGA, C.
- 1994 *Anthropologie de la colère, société civile et démocratie en Afrique noire*, Paris, L'Harmattan.
- OFFERLÉ, M. (dir.)

2003 « La société civile en question », *Problèmes politiques et sociaux*, 888 (numéro spécial).

SINTOMER, Y.

1999 *La démocratie impossible ? Politique et modernité chez Weber et Habermas*, Paris, la Découverte.

NOTES

1. Surmultiplication du nombre de partis, faible participation électorale, adaptation fulgurante du clientélisme au modèle démocratique, etc.
2. Les médias ont aussi popularisé son usage, galvaudant d'autant plus le concept.
3. La « *Koinonia politikè* », « société politique ».
4. Ce problème est inhérent à la discipline anthropologique qui tente l'universalisme avec des concepts exclusivement occidentaux.
5. Par exemple, en novembre 2004, le représentant de la Banque Mondiale à Bamako a conditionné l'octroi de l'aide de son institution au Mali, ce qui a entraîné un bras de fer inégal entre l'État malien et la Banque Mondiale. Celle-ci a en effet imposé la privatisation de la Compagnie malienne pour le développement textile qui est chargée de gérer la production cotonnière (privatisation négociée par l'État malien pour 2008) et de l'Huicoma qui gère le secteur de l'huile, contre une partie de l'aide annuelle, qui s'élève au total à près de 200 millions de dollars par an.
6. À la suite des élections communales de 2004 qui ont vu le retour en force de l'ADÉMA, on parle de plus en plus d'un retour du RPM (parti né d'une scission au sein de l'ADÉMA provoquée par d'Ibrahim Boubakar Keita, président de l'Assemblée nationale) dans son giron, ce qui reformerait un parti tout puissant.
7. Présenté comme un indépendant proche de la société civile, il était pourtant ambassadeur du Mali en Belgique.
8. Le Mouvement citoyen revendique désormais 12 députés à l'Assemblée nationale et 1 003 conseillers municipaux sur 10 738, dont 70 maires, ainsi que quelques ministres dans le gouvernement (leur nombre varie au gré des adhésions).
9. La presse malienne est friande de l'expression, et les élites politiques maliennes l'invoquent souvent dans leurs discours. Celles-ci semblent très au fait des termes à la mode dans le vocabulaire des instances internationales.
10. Mamadou Dabo, *Le Zenith*, 03.12.2004.
11. Souvent associé au communautarisme, le clientélisme s'adapte. Les auteurs évoquent une solidarité communautaire et la solidarité négociée ; le clientélisme nous semble rassembler les deux.
12. Par extension, on peut se demander par exemple si la diaspora participe à la société civile malienne dans la mesure où elle peut s'affranchir du pouvoir par son éloignement géographique, sa possible indépendance financière (par les revenus du travail) et sa capacité d'organisation (par les nombreuses associations diasporiques).

RÉSUMÉS

Cet article expose les problèmes relatifs à la définition du concept de « société civile » et sa transposition dans un contexte non occidental, au Mali. Le questionnement porte alors sur la place qu'occupe la « société civile » dans les discours des institutions internationales et dans leurs projets relatifs aux pays en cours de démocratisation. Nous verrons aussi la façon dont les hommes politiques maliens tentent d'intégrer la « vogue » du concept de société civile. Au-delà de ces discours, nous présenterons quelques pistes de travail qui soulignent les difficultés rencontrées dans la recherche d'une société civile autochtone. Nous verrons qu'une fois de plus le clientélisme, communautaire ou non, empêche la nette séparation entre le pouvoir, la chose publique et la sphère privée, pourtant nécessaire à l'émergence d'une société civile.

“Civil Society” in Malian Political Debate. — Problems in defining “civil society” and transposing this concept to a non-Western context (Mali) are examined. What place does “civil society” have in the discourses of international institutions and their plans for countries undergoing democratization? Light is shed on the ways that Malian politicians try to adopt this voguish concept. Beyond the talk, attention is drawn to the difficulties encountered in the quest to find a “native civil society”. Once again, patronage, whether community-based or not, makes it impossible to clearly separate power, public goods and the private sphere—a separation necessary for “civil society” to emerge.

INDEX

Mots-clés : clientélisme, société civile, décentralisation, clientelism, decentralization, civil society

Keywords : démocratisation, democratization